Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de
VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **JOUCAS**

SEANCE DU 7 AVRIL 2025

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 084-218400570-20250407-DEL_25_03_04-DE

Nombre de membres :
- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 7

OBJET DE LA DELIBÉRATION
n° 25-03-04

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET ANNEXE « LE BISTROT DE JOUCAS »

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 02.04.2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : Mmes et Mrs Lucien AUBERT, Maurice JEAN, Séverine GUILLOT, Olivier LAUBRON, Laëtitia NICOLAS, Lionel NICOLAS, Muriel PONTET.

Absents : M Thibaud RICHARD, excusé.
Mrs Alessandro POZZO, Laurent QUEYTAN.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats du compte financier unique 2023 du budget de la commune approuvé dans la présente séance du Conseil Municipal comme suit :

SECTION	**RESULTATS DE CLOTURE 2023**	**AFFECTATION INVESTISSEMENT 2024 (cpte 1068)**	**RESULTATS 2024**	**RESULTATS DE CLOTURE 2024**
EXPLOITATION	+ 75,16	-	+ 21,88	+ 97,04
INVESTISSEMENT	+ 1.055,07		+ 1.666,35	+ 2.721,42

Puis, il précise à l'assemblée qu'il est nécessaire de statuer sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 pour couvrir au moins le besoin en financement dégagé par la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose de ne pas affecter de somme prélevée sur l'excédent de fonctionnement de 97,04 € au compte 1068 de la section d'investissement.

Les résultats de 2024 à reporter cette année au budget primitif 2025 seraient donc les suivants :

SECTION	**RESULTATS 2024**	**AFFECTATION INVESTISSEMENT 2025 (Cpte 1068)**	**RESULTATS REPORTES BP 2025**
EXPLOITATION	+ 97,04	0,00	**+ 97,04**
INVESTISSEMENT	+ 2.721,42		**+ 2.721,42**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas affecter de somme prélevée sur l'excédent d'exploitation du compte financier unique 2024 du budget de la commune au budget primitif 2025, compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés », pour le financement des travaux d'investissement,

- **PRECISE** que la somme de 97,04 € est affectée au compte 002 « excédent antérieur d'exploitation reporté » et la somme de 2.721,42 € au compte 001 « excédent antérieur d'investissement reporté ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT

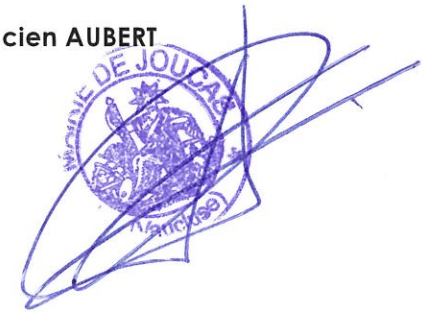

La secrétaire de séance,

Muriel PONTET

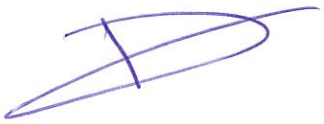

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 084-218400570-20250407-DEL_25_03_04-DE